

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2009

L'An Deux Mil Neuf, le Premier avril à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2009

PRESENTS : GINGREAU F. MAIRÉ E. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. MORIN Y.
BERNARD P. MERCERON A. LECOMTE JP. TAILLEFAIT C. GARNIER C. BILLY J. OUDRY S

ABSENTS EXCUSES : HAY P.

Procuration de Monsieur Patrick HAY à Monsieur François GINGREAU.

Monsieur Yves MORIN a été élu secrétaire de séance.

Lecture du compte –rendu de la dernière réunion.

1. CONVENTION SCOLAIRE 2009

Suite à la dernière réunion, des précisions ont été apportées concernant les augmentations de dépenses sur lesquelles le Conseil Municipal s'interrogeait.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la convention. L'OGEC, quant à elle, souhaiterait une indexation sur le coût de la vie soit environ 2.5 % par an.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : oui pour le maintien, non pour une éventuelle augmentation. Après vote, on obtient 9 oui pour le maintien à 520 € par enfant et 5 non.

Le nombre d'enfants présents au 1^{er} janvier 2009 étant de 117, la somme versée pour la Convention scolaire 2009 sera de $520 \text{ €} \times 117 = 60\,840 \text{ €}$

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

2. SUBVENTION APEB 2009

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la subvention à 2210 €. Après vote, on obtient 12 voix pour le maintien de la subvention à 2210 €, 1 non et 1 blanc.

La subvention versée à l'APEB pour 2009 s'élèvera donc à 2210 € comme l'an dernier.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

3. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Suite à la circulaire n°21 reçue de la Préfecture nous indiquant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage de l'église est de 118.02 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 118.02 € au prêtre non résident. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

4. RENOUELEMENT MISE A DISPOSITION MME BROSSARD AUPRES DE CŒUR DU BOCAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de renouveler la mise à disposition partielle de Madame Marie-Noëlle BROSSARD, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, auprès de la Communauté de Communes. Cette mise à disposition représente 10 % de son temps de travail du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012 soit 10 % de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

5. DESIGNATION DES DELEGUES OPAC

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul AUGER, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour l'OPAC. Monsieur Patrice GAUTHIER est proposé et Madame Sylvie OUDRY serait suppléante à sa place. Monsieur Patrice GAUTHIER est désigné délégué titulaire et madame Sylvie OUDRY, déléguée suppléante après vote à 13 voix pour et une voix contre.

Les délégués titulaires

Monsieur Patrice GAUTHIER

Monsieur Patrick HAY

Les délégués suppléants

Monsieur François GINGREAU

Madame Sylvie OUDRY

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

6. DECISION CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA CHAPELLE

L'éclairage public dans la zone artisanale de la Tancherie doit être fait par la Communauté de Communes Cœur du Bocage. 3 mâts ont été prévus. Il est proposé que Cœur du Bocage fasse une tranchée et vienne se raccorder au cimetière.

Concernant l'éclairage public route de la Chapelle Saint Laurent, 2 consoles murales existantes. Il faudrait 2 mâts supplémentaires. Cœur du Bocage devrait prendre en charge la moitié de la tranchée ce qui est à redéfinir. Monsieur le Maire propose de décider le principe de la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux Route de la Chapelle Saint Laurent et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

7. ACHAT ECOLE DES SŒURS

L'OGEC souhaite que la vente de l'école du bas se fasse assez rapidement afin permettre le financement de la construction de 3 classes dans le Parc de Clisson. Elle sollicite que la Commune se prononce par une décision de principe sur l'achat de ce bâtiment et du terrain situé à proximité. L'estimation des domaines est de 55 000 Euros pour 1648 m2 de terrain et 265 m2 de bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (13 en faveur de l'achat, 1 blanc), décide l'achat de l'école des sœurs.

8. DESIGNATION MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA FUTURE GARDERIE

Suite à la Commission d'appel d'offres, 3 architectes avaient été retenus :

- Monsieur Luc COGNY
- Madame Magalie BODIN
- Monsieur Claudy TEMPEREAU

La Commission les a rencontrés et suite à cet entretien, Monsieur Luc COGNY, architecte à Parthenay a été choisi. Il convient de délibérer pour valider le choix de la Commission d'appel d'offres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de choisir le Cabinet COGNY pour la maîtrise d'œuvre de la future garderie.

Monsieur Jérôme BILLY demande que le Conseil Municipal se rende dans le Parc. Monsieur le Maire propose que ce soit avant la prochaine réunion avec la SCP LECOUTEUX-BRANLY.

9. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET RUE DES TERRES ROUGES

Suite à la présentation de l'avant-projet concernant les travaux de la Rue des Terres Rouges, il convient de délibérer pour l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve l'avant-projet concernant les travaux de la Rue des Terres Rouges.

Un choix devra être fait ultérieurement sur la couleur des trottoirs.

QUESTIONS DIVERSES

***Les journées du Patrimoine** : la famille MIMAULT sollicite la Commune pour le prêt des tables pour la buvette et le vidéoprojecteur le dimanche 14 juin 2009. Le Conseil accepte cette demande. Contact sera pris avec le Comité des fêtes pour les tables.

*** Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire présente la Fondation du Patrimoine qui est un organisme qui finance les rénovations de patrimoine non classée comme les églises, fontaines, lavoirs, moulins... Cette fondation sollicite l'adhésion de la Commune de Boismé pour un montant minimum de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (12 oui, 1 non et 1 abstention), décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour 100 Euros.

***Environnement :** Consultation possible de plusieurs documents. Il paraît opportun à Monsieur le Maire de s'engager dans cette voie en particulier dans le cadre des économies d'énergie sur les bâtiments.

***Cimetière :** Présentation du nouveau plan du cimetière par Yves MORIN.

***Législation funéraire :** Suite à la circulaire n°25 reçue de la Préfecture en date du 27 mars 2009, il convient de fixer le taux unitaire des vacations funéraires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité fixe le taux de la vacation funéraire à 25 Euros et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

*Randonnée pédestre le 4 avril 2009 organisée par Mme FUZEAU

*Remerciements CCFD pour la journée du 24 mars 2009

*Formation Jeudi 14 mai 2009 pour le personnel de l'agence Postale qui sera fermée.

*APEL MONCOUTANT : demande de subvention pour 2 élèves de Boismé. Refus du Conseil Municipal.

*Monsieur Patrice GAUTHIER présente 3 devis de 3 entreprises pour le remplacement du parquet de la Salle Polyvalente.

VTI 17540 € HT

EPRON SARL 21435 € HT

CLOCHARD DOLOR 20262 € HT

Plusieurs échantillons sont présentés. Il est proposé de voir des équipements existants.

Séance levée à 23 h 30 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,